

CONSEILS DE QUARTIERS DE LA VILLE DE BAYONNE

**RÉUNION D'INSTALLATION DU
CONSEIL DE QUARTIERS ENTRE NIVE ET ADOUR
LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 – MUSÉE BASQUE – 19H**

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

**Devenez
acteur, actrice
de votre ville!**



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers

2/ Désignation du Bureau

3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

La salle est disposée en rectangle de façon à ce que chaque membre du Conseil de quartiers se fasse face. Un chevalet nominatif est placé devant chaque personne de même qu'un badge pour faciliter la prise de connaissance. Un micro individuel est installé devant chaque Conseillère et Conseiller de quartiers pour faciliter la compréhension de tous lors des prises de parole. Chaque personne dispose d'un kit d'accueil comprenant la charte des Conseils de quartiers, des cartes du territoire et un stylo.

Intervention de Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne

Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne, accueille les personnes nouvellement désignées et tirées au sort pour participer au second mandat des Conseils de quartiers. Il partage le plaisir qui est le sien et celui des élus présents d'ouvrir cette nouvelle session citoyenne.

Il salue le bilan très positif des premiers Conseils de quartiers mis en place il y a deux ans. Volontaires et engagés, les membres se sont impliqués pour améliorer le cadre de vie de leur ville et des quartiers. La qualité du travail fourni par chacun des 4 Conseils de quartiers pendant ce premier mandat est impressionnante et va au-delà des espérances de la Ville. Il ne s'attendait pas à ce que les Conseillères et Conseillers de quartiers soient autant force de proposition d'idées et d'actions, qu'ils s'impliquent autant dans les politiques publiques de la Ville et que leur investissement simplifie les actions publiques. Les Conseils de quartiers ne travaillent pas dans le vide, mais dans le vivant et le réel, ce qui explique certainement le succès du premier mandat. Il souligne que certaines idées ont pris forme via le budget participatif.

Il rappelle que depuis la loi démocratie de proximité de 2002, les Conseils de quartiers sont une obligation légale uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants. La Ville de Bayonne, qui compte 54 000 habitants, a décidé de les mettre en place afin de créer un lieu d'expression où élus et citoyens puissent se rencontrer et se parler, échanger sur la manière dont les habitants envisagent la ville de demain au travers des quartiers. Il considère que la démarche amène un nouveau bain de citoyenneté pour les élus, qui se plaisent à travailler avec les Conseils de quartiers.

En mettant en place les Conseils de quartiers, il a souhaité professionnaliser et rationaliser la démarche citoyenne afin que les idées proposées soient mises en œuvre. La Ville de Bayonne a recruté Elodie Cluzeau, experte dans le domaine de la participation citoyenne. Interlocutrice permanente des Conseils de quartiers, elle assure le fonctionnement de l'instance et le relais avec tous les services de la Ville. Les services techniques, encadrés par Jean-Baptiste Marinot ici présent, permettent notamment de concrétiser les idées. Il a aussi voulu donner du sens à l'action menée avec les Conseils de quartiers en nommant un adjoint de quartier pour chaque Conseil de quartiers, dont Françoise Brau-Boirie pour le Conseil de quartiers « Entre Nive et Adour ». Il représente le Maire et assure un lien permanent avec les habitants, au plus près de la réalité des territoires. Une coordination a aussi été mise en place pour relier les Conseils de quartiers ensemble. Elle est assurée par Sophie Castel et Joseba Erremundeguy.

Il indique qu'il ne participera pas aux réunions des Conseils de quartiers mais sera présent à la fin du mandat, pour la réunion de bilan. Il espère qu'il se réjouira à nouveau des travaux menés pendant ces deux années.

Introduction

Sophie Castel, Adjointe au Maire en charge du patrimoine culturel et urbain, de la coordination avec les Conseils de quartiers, Adjointe de quartier, Présidente du Conseil de quartiers « À l'ouest de la Nive » rappelle que la Ville a voulu créer les Conseils de quartiers. Lors du premier Conseil municipal de la mandature, le 4 juillet 2020, les élus ont voté leur mise en place, dans le prolongement de la politique de développement de la participation citoyenne de la Ville. Le 8 avril 2021, il a adopté la charte des Conseils de quartiers fixant le périmètre géographique et le champ d'actions de chacun des 4 Conseils de quartiers.

Les périmètres des Conseils de quartiers sont les suivants :

- « Les rives droites de l'Adour » : quartiers Saint-Bernard, Citadelle, Saint-Esprit, Saint-Frédéric et Arrousets. Christian Millet-Barbé en est l'adjoint de quartier ;
- « Sur les hauteurs de Bayonne » : quartiers Coumères, Sainstantan, Habas, Sainte-Croix, Grand Basque et Séqué. Cyrille Laignillon en est l'adjoint de quartier ;
- « Entre Nive et Adour » : quartiers Petit Bayonne, Mousserolles, Resplandy et Prissé. Françoise Brau-Boirie en est l'adjointe de quartier ;
- « À l'ouest de la Nive » : quartiers Grand Bayonne, Polo Beyris, Saint-Amand, Marracq, Arènes, Balichon et Allées Marines. Elle est en l'adjointe de quartier.

Joseba Erremundeguy, Conseiller municipal délégué auprès du Maire en charge de l'évaluation des politiques publiques, de la prospective et de la relation avec les Conseils de quartiers, explique que chaque Conseil de quartiers comprend 28 membres répartis en 3 collèges :

- 16 habitantes et habitants de plus de 16 ans qui résident sur le périmètre ;
- 8 actrices et acteurs locaux représentant des organismes divers. 6 personnes ont été tirées au sort et 2 ont été désignées par Monsieur le Maire ;
- 4 élus : 3 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition. Il précise que Julie Zittel, Conseillère municipale de la majorité, remplace Philippe Daubisse qui s'est désisté.

Il rappelle que le mandat du Conseil de quartiers est de deux ans et qu'il a pour rôle de travailler ensemble sur des thématiques précises, avec les idées et visions de la ville apportées par chacun des membres qui le composent. Les membres du Conseil de quartiers n'ont pas vocation à représenter les habitants de leur quartier ni à faire état des doléances du quotidien. Celles-ci doivent remonter via le dispositif « Les élus à votre écoute », coordonné par Sophie Castel. Une commission se réunit tous les mois afin d'étudier toutes les remontées de terrain et y apporter une réponse. La liste des élus membres de ce dispositif et leurs coordonnées figurent dans le dossier remis sur table aux participants.

Accueil

Françoise Brau-Boirie, Adjointe au Maire en charge de la santé pour tous et de la prévention, Adjointe de quartier, Présidente du Conseil de quartiers « Entre Nive et Adour », est très heureuse d'accueillir les nouveaux membres du Conseil de quartiers dans l'enceinte magnifique du Musée Basque. Elle remercie Sabine Cazenave pour son accueil toujours chaleureux.

Elle informe le Conseil de quartiers des membres excusés pour la séance : pour le collège habitants, Séverine Capou, Seynabou-Garance Crétois et Nadine Gaude, Guillaume Goldzak ; pour le collège acteurs locaux, Michaella Clapison ; pour le collège élus, Julie Zittel.

Elle présente l'ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil de quartiers ;
- Désignation du Bureau ;
- Présentation du champ d'actions et du calendrier.

Joseba Erremundeguy précise que les réunions sont enregistrées afin de faciliter la rédaction des comptes rendus qui seront systématiquement envoyés aux membres du Conseil de quartiers.

1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers

Joseba Erremundeguy invite chaque membre à se présenter pour faire connaissance en indiquant son prénom, son nom, son secteur géographique, les raisons pour lesquelles il s'est présenté au Conseil de quartiers et ses attentes. Le tour de table commence par le collège des habitants et se poursuit par le collège des acteurs locaux.

À tour de rôle, les membres se présentent.

Les Conseillères et Conseillers de quartiers font part de leurs motivations et de leurs attentes :

- S'impliquer et s'investir dans la vie du quartier et essayer de créer une dynamique ;
- Comprendre comment fonctionnent les Conseils de quartiers, découvrir ce qu'il est possible d'y faire ;
- Apporter sa pierre à l'édifice pour construire une ville meilleure ;
- Conserver la qualité de vie exceptionnelle de Bayonne ;
- Continuer à « refaire la ville » qui par définition n'est jamais terminée ;
- Mieux connaître la ville et la vie de quartier ;
- Apporter des expériences, des dispositifs mis en place à l'extérieur au niveau associatif, professionnel ou municipal ;
- Observer ;
- Conserver la belle dynamique du Petit Bayonne, y apporter des améliorations ;
- Contribuer à la montée en puissance de Mousserolles, un endroit formidable ;
- Faire remonter de l'intérieur ce qui ne va pas et ce qui va ;
- Apprendre à s'investir dans la ville ;
- Essayer de concilier des intérêts divergents pour améliorer la ville et faire en sorte que chacun y trouve ce qu'il attend.

Sophie Herrera Landa, Conseillère municipale de Minorité membre du mouvement citoyen Demain Bayonne, est membre de plusieurs commissions municipales. Elle se dit très contente de retrouver le Conseil de quartiers. L'engagement citoyen est essentiel pour la démocratie. La mobilisation est difficile, mais le Conseil de quartiers montre que des personnes restent motivées pour participer à l'amélioration de la vie des habitants quand une main leur est tendue.

Sabine Cazenave, Directrice conservatrice du Musée Basque, est ravie d'accueillir le Conseil de quartiers. Elle y apprend énormément de choses. La vie de ce quartier formidable, au patrimoine extraordinaire, se trouve face à plusieurs tournants qu'il ne faut rater. Dans ce quartier très petit, les équilibres sont très fragiles.

Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville, animatrice et coordinatrice des Conseils de quartiers, se présente. Elle présente également sa collaboratrice Valérie Diharce, Assistante administrative. Toutes les deux seront à l'écoute des membres du Conseil de quartiers pendant leur mandat, aux côtés des élus et des services de la Ville. La mission Conseil de quartiers assure le lien avec les services de la Ville. Elle constitue la porte d'entrée pour les Conseillères et Conseillers de quartiers qui peuvent la joindre de la manière suivante :

- Par email sur l'adresse unique dédiée conseilsdequartiers@bayonne.fr ;
- Par téléphone : 05.59.46.60.62 (Elodie) / 05.59.46.63.92 (Valérie).

Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de la transition écologique, représente David Tollis, Directeur général des services, et la direction générale dans son ensemble. Sa délégation couvre notamment l'urbanisme, la voirie, le stationnement, les déplacements, la transition énergétique, les bâtiments, les espaces publics, les espaces naturels. Ses services porteront les projets sur lesquels le Conseil de quartiers va travailler et animeront les réflexions nécessaires.

Françoise Brau-Boirie note trois éléments qui reviennent : s'investir, apporter de la dynamique, observer et apporter sa pierre à l'édifice. Il est très important que chaque citoyen soit acteur de son quartier. Elle remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur citoyenneté.

2/ Désignation du Bureau

Françoise Brau-Boirie explique que le Bureau, prévu par la charte des Conseils de quartiers, assure la préparation des réunions plénières et l'organisation du suivi du Conseil de quartiers. Il se réunit au moins avant chaque réunion plénière, sur convocation de sa Présidente. Il est composé de 4 membres : deux élus, un représentant des habitants et un représentant des acteurs locaux.

Elle demande si, pour chaque collège, des personnes se portent volontaires pour faire partie du Bureau. Elle précise que s'il n'y a qu'un volontaire par collège, les membres seront désignés d'office. Si le nombre de volontaires est supérieur à un, un tirage au sort sera organisé.

Pour le collège acteurs locaux, Cécile Bazerque se présente. Cécile Bazerque est désignée d'office.

Pour le collège habitants, Lionel Imirizaldu se présente. Lionel Imirizaldu est désigné d'office.

3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

À l'appui de la présentation projetée, annexée au compte rendu, Joseba Erremundeguy présente l'organisation du Conseil de quartiers et ses champs d'actions.

- ***Le rôle d'un Conseil de quartiers***

Joseba Erremundeguy rappelle qu'il s'agit d'une instance consultative qui n'a ni pouvoir de décision ni mandat de représentation. Il s'agit d'un lieu :

- D'information et de connaissance du fonctionnement de la Ville et de ses services, mais aussi de l'organisation territoriale de l'action publique en général. En effet, certaines idées qu'auront les membres des Conseils de quartiers pourront dépendre des compétences de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB), du syndicat des mobilités Pays Basque – Adour, du Département ;
- De débat pour échanger et confronter des points de vue sur la base de techniques et de règles d'écoute mutuelle et de partage de la parole ;
- De réflexion pour imaginer de nouveaux projets ou la transformation de projets en cours.

- ***Les engagements de chacun***

Joseba Erremundeguy indique que le Conseil de quartiers est une instance consultative qui n'a ni pouvoir de décision ni mandat de représentation. Il propose des projets. Les Conseillères et Conseillers de quartiers assurent une mission volontaire et bénévole, exclusivement dans l'intérêt général. Ils peuvent aussi intervenir en tant que facilitateurs dans d'autres concertations que la Ville peut mettre en place. Le Conseil de quartiers n'a pas vocation à défendre des intérêts particuliers.

De son côté, la Ville s'engage à associer les Conseils de quartiers aux politiques prospectives, prendre en compte leurs contributions et alimenter le dialogue citoyen. La participation des élus à ces instances leur permet d'enrichir leur travail de l'expression des volontés citoyennes, d'être encore plus en contact avec le terrain et de recueillir plusieurs avis de celles et ceux qui font la ville et les quartiers.

- ***Les champs d'actions des Conseils de quartiers***

Le Conseil de quartiers intervient sur 4 champs d'actions :

- Renforcer le lien social dans le quartier ;
- Accompagner les transformations du quartier pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique ;
- Participer à consolider l'identité du quartier ;
- Encourager et soutenir les démarches de concertations organisées par la Ville ou la CAPB.

- **La méthodologie de travail et le calendrier**

Le premier semestre du mandat est consacré à l'élaboration de la feuille de route du Conseil de quartiers. Cette élaboration comprend 6 étapes :

1. Définition collective de la vision, de la perception du quartier et de la manière dont le Conseil de quartiers souhaite le faire évoluer. Cette étape donnera lieu à un état des lieux comprenant les aspects positifs du quartier, les points à améliorer, etc. La réunion plénière se tiendra le 29 janvier 2024 ;
2. Sur la base de la vision commune subjective établie, proposition d'axes de travail et premières priorisations. La réunion plénière se tiendra le 26 février 2024 ;
3. Rencontre avec les anciens Conseils de quartiers qui partageront leurs expériences et les projets issus de leur mandat en cours de réalisation. La réunion plénière se tiendra le 25 mars 2024 ;
4. Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville et éventuellement d'autres administrations en avril 2024. Lors de la précédente mandature, 600 idées ont été émises par les 4 Conseils de quartiers. Toutes ont été analysées par les services qui ont émis un avis de faisabilité technique et financière sur chacune ;
5. Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale en choisissant au maximum 5 projets qui constitueront la feuille de route du Conseil de quartiers pendant son mandat. La réunion plénière se tiendra le 3 juin 2024 ;
6. Vote de la feuille de route de chaque Conseil de quartiers par le Conseil municipal du 4 juillet 2024 et publication.

Toutes les réunions plénières du Conseil de quartiers se dérouleront au Musée Basque, de 18h30 à 21h30.

Joseba Erremundeguy indique que la période allant de juin 2024 à juin 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de la feuille de route. Les projets seront affinés dans des groupes de travail comprenant des élus, des services de la Ville et des membres du Conseil de quartiers. Le nombre de réunions de chaque groupe de travail dépendra du projet, de ses besoins et du temps que chacun souhaite y consacrer. Des actions pourront être mises en œuvre pendant le mandat, d'autres le seront un peu plus tard. Un bilan sera ensuite dressé et présenté avant la fin du mandat du Conseil de quartiers fixée en novembre 2025.

Un Conseiller de quartiers demande si les 5 projets retenus sont pour chaque Conseil de quartiers ou pour l'ensemble des Conseils de quartiers. Joseba Erremundeguy répond que ce sont 5 projets maximum par Conseil de quartiers. L'expérience du mandat précédent a montré qu'au-delà de 5 projets, le nombre de participants aux groupes de travail est insuffisant.

Il ajoute que pour des raisons organisationnelles, le calendrier du premier semestre est déjà fixé. Il informe que 136 réunions ont été organisées sous la mandature précédente des Conseils de quartiers, sans compter les réunions internes à la Ville.

Elodie Cluzeau rappelle que l'objectif est de définir une feuille de route, composée d'axes de travail sur lesquels le Conseil de quartiers souhaite travailler pendant son mandat. Les séquences de travail du premier semestre sont déjà fixées afin que les feuilles de route puissent être votées au Conseil municipal de juillet prochain. Le Conseil de quartiers pourra ensuite commencer à travailler en groupes sur la mise en œuvre des actions.

Joseba Erremundeguy propose aux personnes qui le souhaitent de prendre la parole.

Une Conseillère de quartiers demande si les projets choisis par le précédent Conseil de quartiers sont déjà aboutis ou toujours en cours d'exécution. Joseba Erremundeguy répond que certains projets sont terminés, d'autres sont en cours. Il propose aux membres du Conseil de quartiers ayant participé au précédent mandat de faire un retour.

Cécile Bazerque évoque la prise en compte des propositions émises sur le projet Mousserolles. Yannick Renaud donne l'exemple de l'évaluation des circulations douces avec des points de difficultés particuliers. Parfois ce sont des points précis permettant un aménagement direct, parfois ce sont des points diffus qui se rattachent à une politique de la Ville. Il mentionne aussi les aménagements en cours entre Saint-André et le passage des portes. Il est évident que les problèmes ne s'arrêtent pas avec le premier Conseil de quartiers. Peut-être que certains projets de ce nouveau Conseil de quartiers vont recouper ceux du précédent et des problématiques déjà soulevées. Certains projets émergeront concrètement rapidement, d'autres mettront plus de temps.

Joseba Erremundeguy confirme que le projet Mousserolles s'inscrit sur le long terme. Il pourra être retravaillé par le Conseil de quartiers. Il mentionne des projets aboutis dans d'autres Conseils de quartiers : décroustage d'espaces publics et végétalisation, valorisation du patrimoine naturel au nord de Bayonne avec la création de visites guidées, commémoration sur la Seconde Guerre mondiale dans le quartier Polo Beyris. Le sujet sera abordé avec le précédent Conseil de quartiers lors de la réunion prévue le 25 mars 2024. Françoise Brau-Boirie évoque aussi les interventions réalisées sur la pollution lumineuse. Les services techniques ont pu par exemple éteindre certains éclairages rue par rue.

Elodie Cluzeau ajoute que les comptes rendus des réunions plénières ainsi que les présentations projetées pendant ces réunions seront disponibles sur le site internet de la Ville, afin que tous les habitants puissent le consulter. Les membres du Conseil de quartiers qui le souhaitent peuvent y consulter les comptes rendus des réunions des précédents Conseils de quartiers. Elle précise que les participants seront invités à valider les comptes rendus avant leur diffusion. Les modifications nécessaires seront apportées afin que tout le monde soit d'accord sur les propos tenus. Elle invite les membres du Conseil de quartiers à ne jamais hésiter en cas de question. Le souhait est d'être dans l'échange permanent.

Un Conseiller de quartiers demande s'il est possible de communiquer les adresses électroniques de chaque membre à l'ensemble du groupe, afin de faciliter les échanges. Elodie Cluzeau répond que si personne ne s'y oppose, il est possible de créer une liste comprenant le mail, le nom, le quartier, l'association ou l'entreprise représentée pour permettre de mieux se connaître. Aucun membre ne s'y oppose. La liste sera adressée avec le compte rendu provisoire soumis à validation, par voie électronique.

Joseba Erremundeguy invite les membres du Conseil de quartiers à prendre des photos, noter leurs idées et leurs constats de ce qui va bien et de ce qui va moins bien, afin d'alimenter le diagnostic qui sera fait lors de la réunion plénière de janvier. Elodie Cluzeau ajoute que pour

cette réunion, ils peuvent amener tout document en lien avec les thématiques abordées qu'ils souhaiteraient partager avec le groupe.

Une Conseillère de quartiers demande où trouver le détail des travaux menés par les précédents Conseils de quartiers. Elodie Cluzeau répond que la délibération du Conseil municipal de juillet 2022 adoptant les feuilles de route et la délibération d'octobre 2023 adoptant le bilan des Conseils de quartiers, reprennent les axes de travail et leur état de mise en œuvre par les services de la Ville. Elles sont téléchargeables sur le site internet de la Ville. Les liens pour y accéder seront envoyés aux membres du Conseil de quartiers.

Françoise Brau-Boirie remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur présence et leur investissement. Elle laisse la parole à Monsieur le Maire pour conclure la réunion.

Conclusion

Jean-René Etchegaray souligne la liberté absolue d'intervention dont disposent les membres du Conseil de quartiers. Chacun peut être en désaccord et l'exprimer, tout est recevable. La Ville en a besoin.

Il rappelle que les Conseils de quartiers seront confrontés aux politiques publiques, dont beaucoup sont transversales des quartiers, voire des communes ou des régions. Il cite l'exemple de la politique du logement, celle des mobilités ou celles des espaces verts. Elles nécessitent des arbitrages et des questionnements pour trouver des solutions médianes et réalistes. Les Conseils de quartiers peuvent investir ces sujets, sans se fixer de frontières mentales, et contribuer à imaginer la ville de demain avec toutes les injonctions contradictoires qui se présentent. Les précédents Conseils de quartiers se sont par exemple exprimés sur le projet de régulation de la circulation à Arrousets, sur l'ouverture du stade Jean Dauger sur le quartier et la ville ou sur la question de la densité urbaine et du niveau acceptable de constructions sur un périmètre donné.

Un Conseiller de quartiers confirme la nécessité de travailler sur l'ouverture des équipements sportifs ou culturels dans les quartiers.

Sabine Cazenave trouve effectivement que la Ville est très dense, ce qui présente aussi la chance de concentrer les points d'attraction et de pouvoir tout faire à pied en 20 minutes. Elle ajoute que l'ouverture est au cœur du projet scientifique et culturel du musée qui va être voté. Des membres des précédents Conseils de quartiers ont été intégrés aux réflexions menées autour de ce projet. Elles ont déjà entraîné la prise de certaines décisions comme celle de l'ouverture gratuite au public tous les jeudis de 18h00 à 20h00. Elle confirme qu'il n'est pas facile de travailler avec les injonctions contradictoires.

Un Conseiller de quartiers évoque les déplacements à pied pendant lesquels il rencontre beaucoup d'obstacles. Il s'agit souvent de voitures garées sur les trottoirs qui ne sont plus matérialisés depuis la création des nouvelles rues. Leur taux d'occupation varie en fonction du passage de la police municipale. Esthétiquement, le choix de mettre la rue et les trottoirs sur un même plan est intéressant. Mais il entraîne des difficultés pour les piétons. Faire coïncider les différents intérêts est un domaine qui l'intéresse terriblement. Il évoque aussi le

maillage peu visible des toilettes publiques, voire insuffisant pour certains. Il lui semble que des choses sont à faire sur le sujet pour rendre la ville plus accueillante. Il considère que d'une certaine manière, les deux sujets se rejoignent. Un piéton voit la ville différemment. Chacun doit pouvoir y trouver sa place sans générer un mouvement anti-voiture, anti-vélo cargo, etc. Ce point lui semble important pour le bien vivre ensemble.

Jean-Baptiste Marinot indique que le Conseil de quartiers aura ce type de débat lors de ses prochaines réunions. L'expertise d'usage des membres du Conseil de quartiers va permettre d'alimenter beaucoup de discussions riches. Il reconnaît, dans la situation évoquée par le Conseiller de quartiers, l'aménagement de la rue Marengo. Il explique que depuis les années 70, les villes se sont construites autour de l'omniprésence de la voiture. Lors de l'aménagement de la rue Marengo, les discussions avec les habitants, lors des réunions publiques, ont porté sur l'extension du plateau piétonnier, la fermeture de la circulation des voitures, le maintien ou non d'un peu de porosité permettant l'accès au centre-ville, le maintien ou non des stationnements. Le vivre ensemble devrait entraîner le respect des interdictions de stationnement décidées, mais certains soirs ce n'est pas le cas.

Françoise Brau-Boirie revient sur le maillage des sanitaires. Ce sujet peut tout à fait être porté par le Conseil de quartiers. Un Conseiller de quartiers évoque un projet en cours des services de la Ville sur le sujet, afin de faciliter l'accès aux sanitaires. Françoise Brau-Boirie confirme. Mais elle trouve intéressant d'avoir l'avis des usagers.

Jean-Baptiste Marinot explique que la Ville va adopter un projet de transition écologique et solidaire qui donnera une feuille de route pour la période 2024/2030. Une des idées est de redonner la place aux piétons en développant un plan de ville marchable. Le Conseil de quartiers pourra se mobiliser autour de cet axe s'il le souhaite.

Jean-René Etchegaray souligne la grande complexité de la mobilité et le fait qu'une ville n'arrive jamais à convaincre la population d'emblée. Le rapport à la voiture est très complexe. Il évoque une réunion, fin des années 90, où la question de la piétonnisation de la rue d'Espagne a été posée. À l'époque, il était possible d'y circuler et de s'y garer. 25 fonds de commerce étaient vacants. Les commerçants restants étaient contre le projet, estimant que la piétonnisation allait tuer le commerce. Les résidents étaient contre aussi, soucieux d'accéder à leur logement en voiture. Trois ou quatre ans plus tard, voyant que d'autres villes avaient réussi à piétonniser, la Ville a décidé d'expérimenter la semi-piétonnisation de la rue. Au bout de trois mois, tout le monde a demandé la piétonnisation intégrale, car le commerce avait commencé à reprendre. La Ville de Bayonne se trouve aujourd'hui au milieu du gué. Si elle ne met pas de contraintes, elle n'amènera pas ceux qui peuvent prendre le bus à le prendre, y compris pour les déplacements pendulaires. La Ville fait le pari que tout le monde va s'y mettre et changer de comportement. Toutes les grandes métropoles ont été contraintes de le faire. Il rappelle que Bayonne constitue la seconde métropole de Nouvelle-Aquitaine après Bordeaux, avec un bassin de 360 000 personnes. Les problématiques rencontrées amènent donc à réinterroger les politiques publiques de la Ville.

Un Conseiller de quartiers rappelle que le démarrage a pris beaucoup de temps dans les grandes agglomérations comme Bordeaux. Le changement ne se fera pas du jour au lendemain. Mais selon lui, il est impossible d'interdire le stationnement autour du stade Jean Dauger sans proposer d'autres solutions comme des parkings, des navettes, etc.

L'expérimentation qui vient de débiter, qui consiste à verbaliser le stationnement sauvage, a déporté le problème de stationnement sur d'autres quartiers. Il émet aussi l'idée de créer une navette entre le centre-ville et la Floride pour faciliter le déplacement.

Concernant l'expérimentation en cours depuis 3 matchs au stade Jean Dauger, Jean-Baptiste Marinot explique que la Ville y est allée progressivement en commençant par la communication et la prévention. La verbalisation n'a été mise en place que pour le troisième match. Il confirme trois effets reports liés à cette expérimentation : certains ont trouvé une alternative à la voiture, d'autres ont utilisé les parkings de la Ville et d'autres se sont garés dans les zones dites gratuites ou non surveillées. Il prend l'exemple de la piste cyclable allant vers la Floride en passant par Paul Pras. Personne ne s'est garé sur la piste cyclable côté Paul Pras, signalée comme zone de contrôle jusqu'au petit giratoire. Par contre, après ce giratoire, les automobilistes se sont garés sur la piste cyclable en direction de la Floride. Ce comportement pose question : les automobilistes se soucient de la verbalisation, mais pas de la gêne occasionnée pour les piétons ou les vélos. Il assure que passée la première phase qui traite le stade et ses alentours, les zones affectées par ce problème seront aussi traitées.

Pour aller au match, un Conseiller de quartiers confie se garer au parking de la Marouette, occupé à 50%. De là, il va au stade à pied ou il prend le bus 4 qui le dépose devant. Jean-Baptiste Marinot indique que Bayonne est au cœur du dispositif de transports. La ligne de trambus et deux lignes de bus structurantes (la 4 et la 5) desservent le stade. Le parking de la Marouette et d'autres parkings situés en dehors de la Ville pourraient donc être utilisés par les spectateurs se rendant aux matchs.

Un Conseiller de quartiers souligne l'absence de parking sur Mousserolles. Le parking d'Ametzondo est assez loin. Pour les personnes venant de Saint-Pierre-d'Irube, de Lahonce ou de Saint-Frédéric, les bus ne vont pas directement jusqu'au stade Jean Dauger. Françoise Brau-Boirie mentionne le parking de Glain qui n'est pas plein.

Elle invite les Conseillères et Conseillers de quartiers à se rassembler pour effectuer une photo de groupe qui sera diffusée sur les supports de communication de la Ville. Elle invite en suivant les membres à partager un moment convivial pour poursuivre les échanges informels et faire connaissance.

Annexe 1- Liste des participants :



CONSEIL DE QUARTIERS "ENTRE NIVE ET ADOUR" RÉUNION DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 - 19H - MUSÉE BASQUE

FEUILLE DE PRÉSENCE

Par ordre alphabétique

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Bouté	Évelyne	Prissé	<i>Présente</i>
Madame	Brouttier	Marie-France	Mousserolles	<i>Présente</i>
Madame	Capou	Séverine	Mousserolles	<i>Excusée</i>
Madame	Crétois	Seynabou-Garance	Petit Bayonne	<i>Excusée</i>
Madame	Ducassou Ferrandièrre	Catherine	Mousserolles	<i>Présente</i>
Monsieur	Dupouy	Thierry	Resplandy	<i>Présent</i>
Madame	Gaude	Nadine	Prissé	<i>Excusée</i>
Monsieur	Goldzak	Guillaume	Mousserolles	<i>Excusé</i>
Madame	Hounie	Christelle	Petit Bayonne	<i>Présente</i>
Monsieur	Ibarzo	Jérôme	Mousserolles	<i>Présent</i>
Monsieur	Imirizaldu	Lionel	Petit Bayonne	<i>Présent</i>
Monsieur	Kolmann	Tristan	Prissé	<i>Présent</i>
Monsieur	Lafitte-Narran	Frédéric	Resplandy	<i>Présent</i>
Madame	McMane	Aralynn	Petit Bayonne	<i>Présente</i>
Monsieur	Ranchou	Richard	Petit Bayonne	<i>Présent</i>
Monsieur	Roux	Willy	Prissé	<i>Présent</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX				
ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Clapisson	Michaella	Les Bascos	<i>Excusée</i>
Monsieur	Dassié	Michel	Bayonne Centre Ancien	<i>Présent</i>
Madame	Gerbaud	Émilie	Art Émotion	<i>Présente</i>
Monsieur	Jammaerts	Claude	Galerie des Corsaires	<i>Présent</i>
Monsieur	Renaud	Yannick	Association citoyenne du Petit Bayonne, Mousserolles et Resplandy	<i>Présent</i>
Madame	Taillandier	Monique	Club Léo Lagrange	<i>Présente</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bazerque	Cécile	CEPALABA	<i>Présente</i>
Monsieur	Colmet	Hervé	Cabinet Avocat Colmet-Bonnet	<i>Présent</i>
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brau-Boirie	Françoise	Adjointe de quartier	<i>Présente</i>
Madame	Zittel	Julie	Conseillère municipale de la majorité	<i>Excusée</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Présent</i>
Madame	Herrera-Landa	Sophie	Conseillère municipale membre de la minorité	<i>Présente</i>

Participaient également : Jean-René Etchegaray - Maire de Bayonne, Marc Amestoy – Directeur de cabinet, Jean-Baptiste Marinot - Directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de la transition écologique, Elodie Cluzeau - Chargée de mission et Valérie Diharce – Assistante administrative, Ville de Bayonne

Annexe 2- Présentation projetée

RÉUNION
D'INSTALLATION DU
CONSEIL DE
QUARTIERS
« ENTRE NIVE ET
ADOUR »

Lundi 4 décembre 2023

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Intervention de

Jean-René Etchegaray

Maire de Bayonne

Introduction de

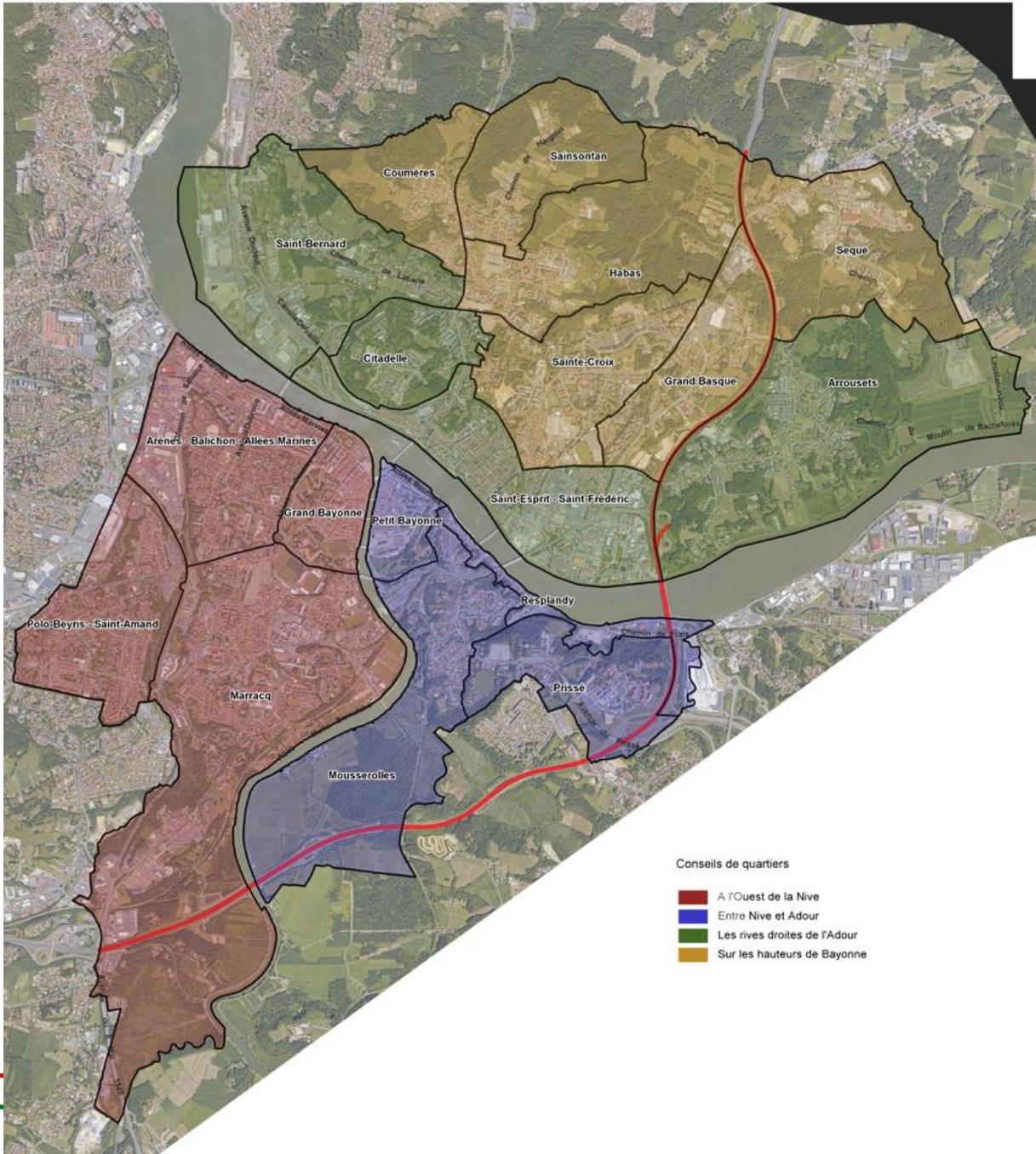
Sophie Castel,

Adjointe de quartier, chargée de la
coordination des Conseils de quartiers

et Joseba

Erremundeguy,

Conseiller municipal délégué auprès du
Maire, chargé de la relation avec les
Conseils de quartiers



- Conseils de quartiers
- A l'Ouest de la Nive
 - Entre Nive et Adour
 - Les rives droites de l'Adour
 - Sur les hauteurs de Bayonne

Ordre du jour

- 1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers
- 2/ Désignation du Bureau
- 3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

La Mission Conseils de quartiers à votre écoute

Une adresse électronique unique
conseilsdequartiers@bayonne.fr

Élodie CLUZEAU
Chargée de mission
05.59.46.60.62

Valérie DIHARCE
Assistante administrative
05.59.46.63.92

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers

2 / Désignation du Bureau

3 / Présentation des champs d'actions et du calendrier

Un Conseil de quartiers, c'est quoi ?

 **Un lieu d'information** ➔ connaître, diffuser

 **Un lieu de débat** ➔ écouter, échanger, confronter les points de vue

 **Un lieu de réflexion** ➔ proposer des expérimentations, formaliser des contributions sur le territoire de la commune et dans le cadre des compétences de la ville

 **Une instance consultative** qui n'a pas de pouvoir de décision ni de mandat de représentation

 **Une instance de participation complémentaire des autres dispositifs** : concertations de projets, budget participatif, les élus à votre écoute

Les engagements des Conseillères / Conseillers de quartiers

- Assurer une mission **volontaire** et **bénévole**
- Participer à un mandat de 2 ans exclusivement dans **l'intérêt général**
- Être **facilitatrices / facilitateurs** de la participation

Quels objectifs pour la Ville ?

- **Enrichir la vie publique locale** ➤ améliorer l'action municipale en tenant compte des contributions des Conseils de quartiers
- **Entretenir et faciliter les rapports de proximité** ➤ mieux identifier les besoins et les attentes des habitants et des acteurs locaux dans les quartiers et pour la ville

Les engagements de la Ville

- **Associer les Conseils de quartiers** aux politiques prospectives menées à travers des schémas directeurs de la Ville
- **Prendre en compte leurs contributions** dans le plan d'actions de la Ville, à court, moyen ou long terme
- **Alimenter le dialogue citoyen** en soumettant des sujets à la concertation et en proposant des expérimentations

Une charte, 4 champs d'actions

- ① **Renforcer le lien social** dans le quartier, en accompagnant ou valorisant des initiatives locales propres à améliorer le vivre ensemble et encourager les solidarités
- ② Accompagner les transformations du quartier pour **faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique**

Une charte, 4 champs d'actions

③ Encourager et soutenir les démarches de concertation organisées par la Ville ou l'Agglomération sur les projets qui touchent les quartiers, en veillant à l'association du plus grand nombre

④ Participer à consolider l'identité du quartier en organisant, en participant ou en soutenant des démarches de connaissance participative

Une feuille de route élaborée en 6 étapes et 4 réunions

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers** selon les thèmes du vivre ensemble et du lien social, des enjeux de la transition écologique et énergétique et l'identité des quartiers en définissant les atouts et les faiblesses.

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers** – Présentation des feuilles de route du mandat 2021-2023.

Mars/Avril

④ Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

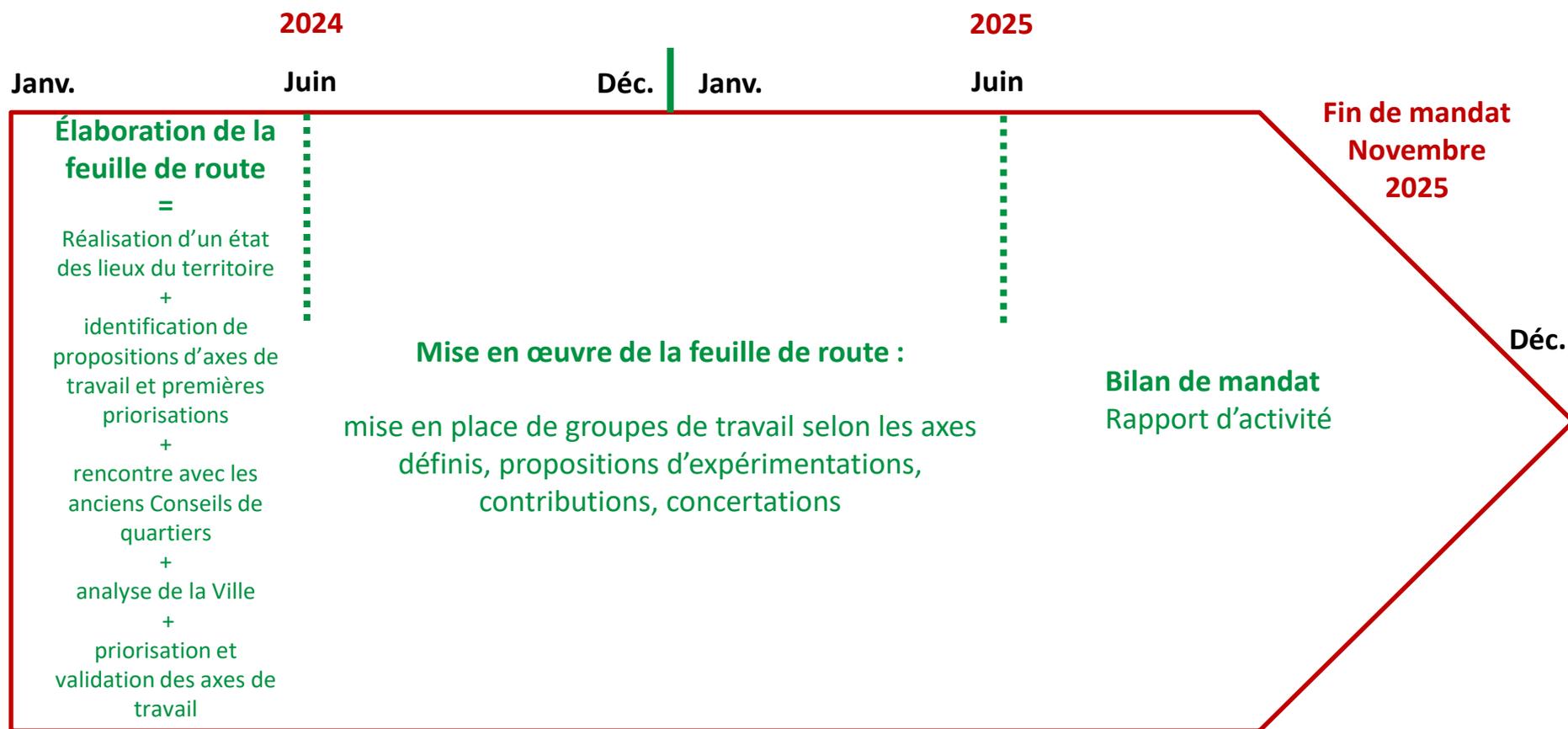
Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route** selon le degré d'intérêt général, des enjeux de la transition écologique et de la gestion de la temporalité. **Cadrage à 5 axes maximum par quartier** (pour assurer la faisabilité opérationnelle des nouveaux axes de travail et finaliser la mise en œuvre des axes du premier mandat).

Juillet

⑥ **Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.**

Le calendrier des 2 ans de mandat



Réunions d'installation
Novembre/Décembre 2023

A NOTER Calendrier des réunions du 1^{er} semestre 2024

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers**

✦ Réunion le **lundi 29 janvier** de 18h30 à 21h30 au **Musée Basque**

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

✦ Réunion le **lundi 26 février** de 18h30 à 21h30 au **Musée Basque**

Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers**

✦ Réunion le **lundi 25 mars** de 18h30 à 21h30 au **Musée Basque**

Avril

④ **Analyse** des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route**

✦ Réunion **lundi 3 juin** de 18h30 à 21h30 au **Musée Basque**

Juillet

Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.

✦ Conseil municipal le **4 juillet** à 17h30 à l'Hôtel de Ville

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE